

**AVIS PUBLIC POUR LA SELECTION DE N. 1 EXPERT EXTERNE A L'ADMINISTRATION
AUPRÈS DU CORFILAC POUR COLLABORATION ADMINISTRATIVE ET SUIVI DE
PROJETS COMMUNAUTAIRES**

Conformément à la Décision d'exécution n. 134 du 20/11/2020 concernant la détermination de l'**AVIS PUBLIC POUR LA SELECTION DE N. 1 EXPERT EXTERNE A L'ADMINISTRATION AUPRÈS DU CORFILAC POUR COLLABORATION ADMINISTRATIVE ET SUIVI DE PROJETS COMMUNAUTAIRES**, au sein des activités du Projet JESMED "Jesr Méditerranéen de la filière ovine "- Programme IEV de Coopération Transfrontalière Italie Tunisie 2014-2020, une procédure de sélection est ouverte pour l'attribution de n. 1 mandat professionnel de collaboration libérale

Article 1 – Objet de l'avis

Le présent avis public a pour objet la sélection de n.1 expert externe à l'administration et en suivi de projets communautaires.

L'objet de la mission de l'expert à sélectionner est établi comme suit:

- Collaboration dans la rédaction des documents d'appel d'offres pour les procédures d'achat de biens et d'attribution des services liés à l'activité de contractualisation, élaboration des modèles de protocoles d'accord, conventions, règlements dans le cadre du Projet JESMED "Jesr Méditerranéen de la filière ovine" – Programme IEV de Coopération Transfrontalière Italie Tunisie 2014-2020
- Activité de suivi, de l'élaboration des rapports financiers du Projet JESMED "Jesr Méditerranéen de la filière ovine " – Programme IEV de Coopération Transfrontalière Italie Tunisie 2014-2020

Article 2 – Nature, durée du contrat et conditions salariales

Le mandat professionnel aura la durée de la période du Projet, Programme IEV Italie Tunisie 2014-2020 et il commencera à partir de la date de souscription du contrat, jusqu'à la date d'expiration du Projet (31.12.2022) et la phase des rapports suivi final du projet.

Le salaire totale brute prévu pour cette mission est de € 10.000,00 (10.000/00) TVA incluse et/ou retenues de charges fiscales incluses.

L'attribution de cette mission n'entraînera aucune obligation de subordination à l'égard du CoRFiLaC "Consorzio per la Ricerca nel settore della Filiera Lattiero-Casearia e dell'Agroalimentare."

Article 3 - Critères d'admission

La candidature peut être présentée par les candidats qui, à la date d'échéance du présent avis, satisfont les critères d'admission suivants:

- Formation : Diplôme, Licence, même de trois ans, en matières économiques ;

- Autres titres et expérience : Titres et expériences professionnels d'assistance technique - gestion de projets, notamment dans le cadre d'élaboration des rapports d'avancement des projets et de suivi de programmes communautaires ;

- Autres compétences : bonne connaissance de la langue française - très bonne connaissance des principaux programmes informatiques (notamment l'application Office) - internet - moteurs de recherche et courrier électronique.

- Autres critères : disponibilité à voyager en Italie et à l'étranger.

On demande aussi au candidat d'assurer la présence au siège du CoRFiLaC au cours de la durée du contrat.

Article 4 – Modalités de présentation des candidatures

La demande de candidature, avec une copie du document d'identité en cours de validité, et le Curriculum Vitae personnel, doivent être signés par une signature numérique et présentés sans délai dans le jour 31/12/2020.

La demande de participation doit être :

- présentée exclusivement au format électronique, via courrier électronique certifié (PEC) à l'adresse : amministrazione@pec.corfilac.it;
- remise en main propre au sein du CORFILAC, adresse S.P. 25 Ragusa mare Km 5, 97100 Ragusa (du lundi au vendredi de 9h30 à 13h00)

en indiquant dans l'objet: **AVIS PUBLIC POUR LA SELECTION DE N. 1 EXPERT EXTERNE A L'ADMINISTRATION AUPRÈS DU CORFILAC POUR COLLABORATION ADMINISTRATIVE ET SUIVI DE PROJETS COMMUNAUTAIRES**

Article 5 – Modalité de sélection et évaluation des CVs

Les opérations de sélection seront suivies par une Commission d'évaluation.

La Commission procédera à un entretien de motivation et/ou à un test afin de vérifier les connaissances requises, notamment en ce qui concerne la connaissance de la langue française. Sur la base des résultats de l'entretien et/ou du test et du contenu du CV des candidats, une Liste de réserve des candidats valable deux ans sera établie et pourra être utilisée pour les besoins éventuels du CoRFiLaC.

Article 6 - Attribution de la mission

La liste des candidats retenus sera publiée sur le site web www.corfilac.it et www.jesmed.eu . Les candidats retenus seront dûment informés de l'attribution de la mission sous forme écrite.

Article 7 – Confidentialité des données personnelles

Le Responsable Unique de la Procédure art. 31 du D. Lgs. n. 50/2016 est Mme Stefania Iacono et le Responsable du traitement des données est le Commissaire Extraordinaire du CoRFiLaC, M. Giorgio Carpenzano. En référence aux dispositions relatives au décret législatif du 30 juin 2003, n. 196, portant le Code en matière de données personnelles, et relatives au Règlement UE 2016/679 du 27 Juin 2016, les

données contenues dans les demandes reçues sont traitées dans le seul but de la gestion de cette procédure. En annexe au présent avis, les informations relatives au traitement des données.

Article 8 – Publicité et Responsable de la procédure et des informations

Afin d'assurer une ponctuelle connaissance des dates d'échéance et des modalités de sélection prévues dans cet avis, publicité sera faite sur les sites www.corfilac.it et www.jesmed.eu.

Pour la présente procédure, le Responsable est Mme Stefania Iacono - Dirigeant CoRFiLaC.

Toutes les demandes de clarification peuvent être demandées au n tél.: +39.0932.660417 ou par courrier électronique à l'adresse : iacono@corfilac.it